

2 décembre 2016 – Hollande contre les libertés, par Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIM

Publié le 2 décembre 2016
3 minutes



Quelques heures avant l'annonce de son futur départ, Hollande nous laisse une loi effroyable allant à l'encontre à la fois de la Constitution et de la « Déclaration de l'Homme et du Citoyen » : **le droit de s'exprimer**. Celle-ci de manière totalitaire a créé un délit informatique d'entrave à l'avortement ; ceci afin de fermer les sites qui s'y opposent. Elle crée un délit d'opinion.

Nous avons tous des opinions ; nous avons tous le droit de les présenter et d'en discuter avec les autres. Ce droit existe aussi pour les personnes essayant de montrer le drame qu'est un avortement et d'en décrire les conséquences. Le **Pr Nisand** lui-même a été rédacteur de la loi Aubry supprimant la notion de détresse pour avorter et surtout augmentant les délais pour avoir recours à l'IVG. Il a déclaré très récemment que c'était un « *drame qui ne dit pas son nom* ».

La loi votée le 1 décembre veut faire taire ceux qui le disent ; abandonnant les femmes à leur souffrance en les empêchant de choisir entre la vie et la mort de l'enfant qu'elles portent.

Le mantra (l'incantation) « *la femme a le droit de disposer de son corps* », veut faire oublier qu'une maman détruit en elle un petit être humain qui est unique et appartient pour moitié à celui qui l'a conçu. Dans son corps il y a bien un autre être humain vivant. De son côté, l'opinion publique se mobilise contre l'abattoir qui tue les mères gestantes portant un veau. On pleure le veau. On ne pleure pas l'enfant découpé dans le sein maternel. Au Canada, avorter un chien est un délit. Avorter une femme est une gloire.

Face à cette hargne de tuer, de tuer toujours plus, une loi inique vient donc d'être prise. Elle accélère de manière terrible le massacre des enfants non nés. Conjointement « au nom de l'information », la loi laisse sévir les sites terroristes djihadistes propageant des idéologies de mort aboutissant à des massacres.

Curieux paradoxe. Ceux qui sauvent des vies naissantes sont pourchassés. Ceux qui provoquent des massacres voient leurs sites continuer leur œuvre de mort. En outre, les voyous auteurs de délits nombreux et graves courent les rues, se moquant des condamnations.

Tel est la phase ultime de la culture de mort. Tuer les innocents. Laisser courir les assassins.

L'Histoire jugera sévèrement Hollande. Notamment pour avoir contribué au « grand remplacement » en favorisant l'avortement. La loi qui vient d'être votée est véritablement totalitaire et liberticide.

Dr Jean-Pierre DICKES, Président ACIM

Association catholique des Infirmières et Médecins.

Le 2 décembre 2016